

POLARISATION DES QUALIFICATIONS SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ ET LES SECTEURS JURIDIQUES EN ALGÉRIE

DONNÉES SOMMAIRES

Les salariés représentent actuellement plus de 76 % de la population active algérienne contre 67 % en 1966. Cette extension du salariat s'est accompagnée de mouvements divers en ce qui concerne la structure des qualifications, mouvements que nous tenterons de caractériser par quelques données sommaires : on trouvera en annexe la liste des sources statistiques utilisées et l'indication des quelques hypothèses, peut-être discutables, que nous leur avons appliquées.

Au plan national tout d'abord, la ventilation des emplois salariés par niveau de qualification ressort des chiffres globaux du dernier recensement :

*Structure de l'emploi salarié
par niveau de qualification en 1977*

Qualification	Nombre (millions)	%
Cadres supérieurs	42	2,2
Cadres moyens techniciens	49	2,8
Cadres non techniciens	142	8,0
Total cadres	233	13,0
Employés	421	24,0
Ouvriers qualifiés	121	7,0
Ouvriers spécialisés	577	34,0
Manœuvres	360	22,0
Total général	1 712	100,0

Cette structure fait ressortir que la proportion des ouvriers spécialisés s'est accrue depuis 1966, au détriment de celle des manœuvres. De la même manière, la proportion des cadres s'est améliorée. Les deux principales lacunes concernent toutefois toujours les ouvriers qualifiés (7 %) et les cadres techniciens (3 %) dont les proportions restent très faibles compte tenu des besoins d'un système productif qui a été fortement développé et complexifié.

Cette évolution globale recouvre des situations fort diverses selon les secteurs juridiques d'activité, la ventilation des principales populations étant la suivante au dernier recensement :

*Ventilation des catégories de qualification
par secteurs juridiques en 1977*

Secteur juridique	Cadres	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres
Administrations	57 %	49 %	15 %	5 %	11 %
Secteur public non agricole	37 %	34 %	64 %	40 %	42 %
Secteur public agricole . . .	2 %	4 %	1 %	26 %	13 %
TOTAL secteur public . .	96 %	87 %	80 %	71 %	66 %
Secteur privé	4 %	13 %	20 %	29 %	34 %
TOTAL GÉNÉRAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Il apparaît notamment que la presque totalité des cadres s'est concentrée au sein du secteur public. Mais les exploitations agricoles autogérées et coopératives n'ont pas pu profiter de ce mouvement : elles n'ont pu réellement attirer les nombreux agronomes formés (elles employaient en 1977 seulement 112 des 4 800 agronomes algériens), la majorité de ceux-ci restant concentrés dans les administrations régionales et centrales ou dans des instituts ou offices sans contact étroit avec la réalité de la production agricole.

Les entreprises publiques industrielles et commerciales ont par contre réussi à être attractives pour les cadres techniciens : elles employaient en 1977 au total 79 000 cadres dont 37 000 cadres techniciens (sur les 49 000 du pays). Elles ont donc réussi à empêcher l'exode des ingénieurs et des techniciens supérieurs vers les administrations où leur compétence technique n'aurait pu se développer faute de contact avec la production, ou vers le secteur privé qui offrait souvent des salaires plus élevés.

Affectation des ingénieurs et techniciens agricoles en 1977

Lieu de travail	Ingénieurs	Techniciens	Total	
			Nombre	%
Exploitations agricoles	52	60	112	2,3
Administrations.	840	1 017	1 857	38,1
Offices et services	371	1 021	1 392	28,8
Institut de recherche et développement.....	293	308	601	12,3
Institut de formation.....	622	278	900	18,5
TOTAL.....	2 188	2 684	4 872	100,0

D'après un sondage effectué sur quelques entreprises publiques, il ressort que 75 % de ces cadres sont affectés dans des usines de production et 25 % dans les sièges centraux.

Le secteur privé, quant à lui, a attiré peu de cadres (9 000 en 1977 dont 3 000 cadres techniciens).

La même situation se retrouve pour les ouvriers qualifiés, concentrés de façon prépondérante dans les entreprises publiques non agricoles (77 000 ouvriers qualifiés en 1977). Le secteur privé réussit toutefois à attirer une proportion importante de ceux-ci : il employait 22 000 ouvriers qualifiés en 1977.

En définitive, seules les entreprises publiques non agricoles disposent d'une structure faisant une large place à l'emploi productif qualifié (24 % de cadres et ouvriers qualifiés, contre 10 % pour le secteur privé et moins de 5 % pour le secteur public agricole).

On peut noter en outre que le secteur privé est celui qui emploie le plus de manœuvres sans aucune qualification. (La proportion de manœuvres du secteur public agricole étant toutefois faussée par la non prise en compte du travail des aides-familiaux).

Il est enfin possible de comparer la structure des qualifications selon les branches d'activités économiques pour les activités productives non agricoles (hors commerces et institutions financières).

Structure des qualifications selon les secteurs juridiques

Qualifications		Secteur public non agricole	Secteur public agricole	Secteur privé
Cadres		12,0 %	1,5 %	3,0 %
Employés		21,0 %	6,0 %	17,0 %
Ouvriers qualifiés		12,0 %	3,5 %	7,0 %
Ouvriers spécialisés		30,0 %	69,0 %	39,0 %
Manœuvres		25,0 %	20,0 %	34,0 %
Total	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	milliers	640	304	314

*Structures des qualifications
par branches d'activités économiques au 30 avril 1978*

Branches d'activités économiques	Emplois salariés	Qualifications en %		
		Cadres et maîtrises	Agents techniques et O.P.	O.S. et manœuvres
Eau et énergie	18 477	29 %	65 %	6 %
Hydrocarbures	23 835	30 %	24 %	46 %
Mines et carrières	20 614	13 %	28 %	59 %
Industries lourdes	109 502	10 %	42 %	48 %
Industries légères	142 217	11 %	39 %	50 %
B.T.P.	254 662	7 %	34 %	59 %
Transports et services aux entreprises	99 946	11 %	54 %	35 %
Total	669 153	10 %	39 %	51 %

Cette structure ne fait pas apparaître de grandes divergences dans la répartition des qualifications par branches. Tout au plus peut-on repérer deux cas extrêmes :

- L'un révèle la réussite d'un programme très sérieux de formation professionnelle ayant permis à la fois un taux élevé d'encadrement et l'élimination de la presque totalité des manœuvres. Il s'agit de la branche « Eaux et Energies » constituée principalement par la SONEGAS.

- L'autre concerne le cas d'un secteur déséquilibré, le BTP, caractérisé à la fois par la faiblesse de l'encadrement et celle de la population des ouvriers professionnels. Ceci est d'autant plus étonnant que les salaires moyens dans le BTP ont été en permanence plus élevés que dans l'industrie.

La structure des autres branches ne révèle pas de déséquilibres majeurs, le cas des hydrocarbures étant toutefois révélateur de la nature de ses activités (importance des cadres et de la maîtrise pour la surveillance des activités de processus continu, faiblesse du nombre des OP du fait du caractère automatisé de la production, importance des OS et des manœuvres pour les activités liées aux travaux sur les champs pétroliers ainsi que pour le transport et la distribution des produits).

A l'issue de cette analyse, il apparaît que le secteur public a été plus dynamique que le secteur privé pour attirer des populations qualifiées de cadres, d'agents de maîtrise et d'ouvriers professionnels : ceci est remarquable lorsque l'on sait que, pour ces catégories, le secteur privé offrait en moyenne des niveaux de salaires plus élevés. C'est donc que d'autres phénomènes ont permis au secteur public d'être attractif au cours de la période étudiée.

Au sein du secteur public, les domaines agricoles et les entreprises de BTP ont été les structures les moins attractives dans le processus de répartition des emplois qualifiés. Ceci provient sans doute en partie des lacunes des appareils spécialisés destinés à la formation des travailleurs de ces branches : ceci résulte également du fait que les administrations de tutelle régionales et centrales ont préféré, bien souvent, pour ces activités, affecter des cadres et techniciens à des emplois administratifs au lieu de les orienter vers les structures productives. Dans les deux cas, la responsabilité de ces administrations est en cause. Le déséquilibre des qualifications dans les structures productives du BTP et de l'agriculture explique ainsi en partie la crise actuelle de l'habitat et la montée de la dépendance alimentaire.

Simon-Pierre THIERY.

ANNEXE

SOURCES STATISTIQUES

Les chiffres d'emplois par qualifications ont été tirés de l'*Annuaire statistique de l'Algérie pour l'année 1979* (Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire, Alger, pages 106, 107, 124 et 125). Pour l'emploi agricole, il a été considéré que les salariés permanents pouvaient être classés dans la catégorie des ouvriers spécialisés, celle des salariés temporaires dans la catégorie des manœuvres. Pour l'industrie lourde, ont été regroupés les emplois des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques, ainsi que les matériaux de construction. Les industries légères ont conduit par contre à cumuler les emplois des industries alimentaires, textiles, chimiques ainsi que des industries des tabacs, allumettes, cuir et chaussures, bois, papier et carton et des industries diverses. Le mode d'affectation des cadres agricoles provient enfin du recensement des cadres agricoles réalisé par le Ministère de l'Agriculture en 1977, dont les chiffres sont cités par A. BENACHENHOU (*Planification et Développement en Algérie : 1962-1980*, ONRS, CREA, Alger, 1980). Les remarques faites sur le niveau moyen des salaires selon les secteurs juridiques (privé-public) et les branches non agricoles (BTP - industries) sont justifiées par l'examen des résultats des enquêtes annuelles « Emplois et salaires » publié par les *Annuaire statistiques* entre 1970 et 1980.